

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LE SIAKOHM  
SEANCE DU 27 MARS 2025**

Date de la convocation : 10 mars 2025

Président : ZENNER Pierre  
Secrétaire de séance : HOCHARD GUY

Délégués titulaires en fonction :	<b>19</b>
Délégués titulaires présents :	<b>16</b>
Nombre de votes :	<b>18</b>

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-huit heures trente minutes, les Délégués Syndicaux désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives du Syndicat Intercommunal d'Assainissement le SIAKOHM se sont réunis, dument convoqués le dix mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. ZENNER Pierre au siège du Syndicat.

ETAIENT PRESENTS

Commune	Délégué titulaire		Délégué suppléant	
BUDLING	GUERDER Norbert	<b>X</b>	GUERDER Denis	<b>X</b>
	PETAILLAT Sandrine			
ELZANGE	HANRION Philippe	<b>X</b>		
	DEMENUS Annick			
HUNTING	FOUSSE Louis	<b>X</b>	JUNGER Anthony	
	MARCK Norbert	<b>X</b>		
INGLANGE	MADELAINÉ Luc		FOUDIL Fabrice	<b>X</b>
	KLEIN Pierre	<b>X</b>		
KERLING LES SIERCK	HOCHARD Guy	<b>X</b>	LINSTER Nicolas	
	SINDT Alain			
KOENIGSMACKER	BURY Daniel	<b>X</b>	EVEN Philippe	<b>X</b>
	BRILI Catherine	<b>X</b>	TONIN Magaly	
	STANEK Philippe	<b>X</b>	MOSCATO Nicolas	
	ZENNER Pierre	<b>X</b>		
	WEBER Fabrice			
MALLING	BAYARD Richard	<b>X</b>	LUZERNE Marie-Rose	
	CORREIA Manuel	<b>X</b>		
OUDRENNE	PEULTIER Jean-Marie	<b>X</b>	GUIRKINGER Bernard	
	BERRON Eric			

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur ZENNER Pierre, Président du Syndicat, qui constate que le quorum est atteint.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour comme suit :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil Syndical du 05 décembre 2024.
- 2) Vote du Compte Administratif – exercice 2024.
- 3) Approbation du compte de gestion – exercice 2024.
- 4) Affectation des résultats – exercice 2024.
- 5) Vote du Budget Primitif – exercice 2025.
- 6) Convention pour la participation aux travaux d'extension des collecteurs d'assainissement et eaux pluviales.
- 7) Point sur dossiers en cours.

---

**D.C.S. N° 01/2025**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Syndical du 05 décembre 2024.**

Monsieur le Président, expose que le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 05 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des délégués du syndicat.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ce procès-verbal, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'approuver ce dernier.

**Le Conseil Syndical,**

**Considérant l'absence d'observations ;**

**Et après en avoir délibéré ;**

**Adopte, à l'unanimité des membres présents ;**

**Le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 05 décembre 2024 dans la forme et rédactions proposées, et procède à sa signature.**

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

**D.C.S. N° 02/2025**

**OBJET : Vote du Compte Administratif – année 2024.**

**Considérant** que Monsieur Philippe STANEK, Vice-Président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

**Considérant** que Monsieur Pierre ZENNER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe STANEK pour le vote du Compte Administratif,

Monsieur le Vice-Président, expose que le procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 05 décembre 2024 a été adressé à l'ensemble des délégués du syndicat.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de ladite séance et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ce procès-verbal, Monsieur le Vice-Président propose au Conseil Syndical d'approuver ce dernier.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté,**

**DECIDE à l'unanimité**

**Article 1<sup>er</sup>** APPROUVE le Compte Administratif 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	946 589,33 €	1 004 467,80 €	57 878,47 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 323 233,41 €	1 359 569,68 €	36 336,27 €

<u>RESULTAT CUMULE</u>
<u>SECTION D'EXPLOITATION</u> Résultat 2023 : 439 405,49 € + Résultat 2024 : 57 878,47 € = 497 283,96 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u> Résultat 2023 : - 319 969,80 € + Résultat 2024 : 36 336,27 € = - 283 633,53 €
REPORT RESTE A REALISER : 0,00 €
<b>TOTAL CUMULE SOLDE D'EXECUTION</b> <b>497 283,96 € - 283 633,53 € = 213 650,43 €</b>

**Article 2** ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 17	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

---

**D.C.S. N° 03/2025**

**OBJET : Approbation du Compte de Gestion – année 2024.**

**Le CONSEIL SYNDICAL,**

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président ;

Après avoir pris acte que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisé par le Receveur en place à la Trésorerie de Hayange ;

Après s'être fait présenter le Compte de Gestion 2024 dressé par le receveur du syndicat, accompagnés des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024 lors de la même séance du Conseil Syndical ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandatements de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Article 1<sup>er</sup>** APPROUVE le Compte de Gestion pour l'exercice 2024.

**Article 2** DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024 par le receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

**D.C.S. N° 04/2025**

**OBJET : Affectation des résultats – exercice 2024.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée délibérante, conformément à l'instruction comptable de la M49, qui contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats selon le tableau suivant :

<b>RESULTAT SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses réelles 2024	946 589,33 €	Dépenses réelles 2024	1 323 233,41€
Recettes réelles 2024	1 004 467,80 €	Recettes réelles 2024	1 359 569,68 €
<b>Excédent réel 2024</b>	57 878,47 €	<b>Excedent réel 2024</b>	36 336,27 €
Excédent 2023 reporté	439 405,49 €	Déficit 2023 reporté	- 319 969,80 €
<b>Résultat cumulé 2024</b>	497 283,96 €	<b>Résultat cumulé 2024</b>	- 283 633,53 €

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	
AU DEFICIT D'EXPLOITATION CAPITALISE : <b>Report au compte de dépense – section investissement – article 001</b>	<b>283 633,53 €</b>
A L'EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE : <b>Report nouveau créditeur – article 002 – en recettes</b>	<b>213 650,43 €</b>

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés ;**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2024 selon les conditions figurant au tableau susvisé.

**Article 2** DIT qu'en application de la nomenclature M49, cette affectation sera reprise au Budget Primitif 2025.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

**D.C.S. N° 05/2025**

**OBJET : Vote du Budget Primitif – exercice 2025.**

Monsieur Philippe STANEK Vice-Président chargé des finances, expose de manière détaillée les grandes orientations du Budget Primitif – exercice 2025.

**Le CONSEIL SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2025, annexé à la présente délibération, qui s'équilibre de la manière suivante :

<b>Section d'Exploitation</b>			
DEPENSES	1 320 639,15 €	RECETTES	1 106 988,72 €
		<i>002 Résultat d'exploitation reporté</i>	213 650,43 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 320 639,15 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>1 320 639,15 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
DEPENSES	2 055 891,79 €	RECETTE	2 339 525,32 €
<i>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit)</i>	283 633,53 €	<i>Solde positif</i>	0.00€
RESTES À REALISER N-1	0,00 €	RESTE À REALISER N-1	0,00 €
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>2 339 525,32 €</b>	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>2 339 525,32 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 660 164,47 €</b>	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>3 660 164,47 €</b>

**Article 2** CHARGE Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à la Préfecture de la Moselle.

Votants : 18	
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

---

**D.C.S. N° 06/2025**

**OBJET : Convention pour la participation aux travaux d'extension des collecteurs d'assainissement et eaux pluviales.**

Suite à l'aménagement d'un lotissement « Le Chêne » situé route de Trèves à Kœnigsmacker, il convient de procéder à l'extension des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

La commission MAPA, réunie le 11 avril 2024, a retenu la proposition financière la moins disante, et le Conseil Syndical à attribuer le marché de travaux à l'entreprise EUROVIA.

Le lotisseur l'ASL Le Chêne participe aux frais de d'extension des réseaux eaux usées pour un montant de 27 550 € HT et eaux pluviales pour un montant de 16 079,29 € HT.

**LE CONSEIL SYNDICAL**

**Considérant** que Monsieur Pierre ZENNER, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Philippe STANEK pour le vote de ce point,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : AUTORISE le Vice-Président du SIAKOHM à signer la convention pour la participation au financement des travaux d'extension du réseaux eaux pluviales et usées – route de Trèves à Kœnigsmacker avec l'ASL Le Chêne

Article 2 : DIT que la participation du lotisseur s'élève à 27.550,00 € H.T. pour les réseaux eaux usées et à 16 079,29 € HT pour les réseaux eaux pluviales.

Article 3 : AUTORISE le Vice-Président à formaliser avec le lotisseur, en tant que besoin, les mises au point nécessaires et à signer tout document et pièce administrative y afférents.

Votants : 17	
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

---

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a déclaré la séance close à dix-neuf heures et quinze minutes.

Pour extrait conforme  
Fait et délibéré à Kœnigsmacker  
Les jours, mois et ans susdits

Le Président du SIAKOHM  
M. ZENNER Pierre

Le Secrétaire de Séance :  
M. HOCHARD Guy